

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00794 Numéro SIREN : 838 839 348 Nom ou dénomination : 777

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007290



CONSEIL

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lyon – Rhône Alpes
SAS au Capital de 92 400 Euros
Siège Social : Immeuble «l'Acropole»
88, Avenue d'Aix-Les-Bains
74600 SEYNOD – ANNECY
RCS ANNECY B 381 880 012 (91 B 334)
Téléphone : 04 50 69 30 74
Télécopie : 04 50 69 27 28
E-mail : contact@ldf-conseil.fr
N° TVA intracom : FR14381880012

SARL 777
RESTAURANT CHEZ COCOTTE

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5 000 €

17, Avenue de Chavoires
ANNECY-LE-VIEUX
74940 ANNECY

* * *

RESTAURATION - BAR

* * *

N° SIRET : 838.839.348.00011
APE : 5610 A

* * *

ETATS FINANCIERS

du 1^{er} JANVIER 2021 au 31 DECEMBRE 2021

* * *
*

*four copie en 3ème coté
Le Gérant*

SARL 777 CHEZ COCOTTE

17 AV DE CHAVOIRES

74940 ANNECY

Exercice clos le : 31 décembre 2021

APE : 5610A

SIRET : 83883934800011

LDF CONSEIL
88, AVENUE D'AIX-LES-BAINS
SEYNOD

Tél : 0450693074

E-mail : contact@ldf-conseil.fr

74600 ANNECY

Fax : 0450692728

SOMMAIRE

SARL 777 CHEZ COCOTTE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTES ANNUELS	3
Attestation	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Bilan - Actif détaillé	7
Bilan - Passif détaillé	8
Compte de résultat synthétique	9
Compte de résultat synthétique	10
Compte de résultat détaillé	11
Soldes Intermédiaires de Gestion	14
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	15
ANNEXE COMPTABLE	18
Annexe des comptes annuels	19
ETATS DE GESTION	21
Etat des emprunts (Capital)	22
IMPRIMES FISCAUX	23
Réel simplifié	24

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

SARL 777 CHEZ COCOTTE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL 777 CHEZ COCOTTE

Pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	218 610,39 €
Chiffre d'affaires	723 716,37 €
Résultat net comptable	-10 306,23 €

Fait à ANNECY,
Le 25/04/2022.

DUSSOLLIET JEAN-MARC,
Expert-comptable.

IMPRIMES FISCAUX

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SARL 777 CHEZ COCOTTE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		17 AV DE CHAVOIRES 74940 ANNECY				
SIRET		8 3 8 8 3 9 3 4 8 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres *	010		012		
		014	900	016	777	
	Immobilisations corporelles*	028	186 773	030	56 734	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	187 673	048	56 857	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	10 544	052	10 544
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	3 023	066	3 023	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070		
		072	38 400	074	38 400	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	35 828	086	35 828	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	87 795	098	87 795	
	Total général (I + II)	110	275 468	112	56 857	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	500			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	78 953			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	-10 306			
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	74 147			
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	81 133			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	9 956			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . 169)	172	53 375			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	144 464				
Total général (I + II + III)	180	218 610				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 777 CHEZ COCOTTE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	723 716	
		services *		217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226	66 404	
	Autres produits					230	12 526	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	802 647
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	258 020	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	-1 474	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	125 935	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 267)					244	3 832	
	Rémunérations du personnel*					250	342 980	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	56 539	
	Dotations aux amortissements*					254	24 166	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	775	
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	440					
Total des charges d'exploitation (II)							264	810 772
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-8 125
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)		294	2 140	
Produits exceptionnels (IV)							290	29
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	70		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	-10 306
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	10 306	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
BUD (44 sexdecies)		992						
Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	50 000		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	354	60 306	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	372	60 306		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 777 CHEZ COCOTTE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	60 306
Total des déficits restant à reporter		870	60 306

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	86 573
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	46 624
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise : SARL 777 CHEZ COCOTTE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	9
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	723 716
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	723 716
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	63
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	66 404
Variation positive des stocks		111	1 805
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	68 272
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	286 078
Variation négative des stocks		145	331
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	50 570
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	775
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	337 753
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 454 235
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	454 235
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	723 716
Effectifs au sens de la CVAE *		023	9
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

« 777 CHEZ COCOTTE »
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 17, Avenue de Chavoires
ANNECY LE VIEUX

74940 ANNECY

838 839 348 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 10 306,23 Euros en totalité au compte « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre de ladite période.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour Copie Certifiée Conforme
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small upward tick at the end, and a vertical stroke intersecting it near the end.